DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
7.5

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité Fraternité

DECISION

N°: **62/2022** 

## ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR HI DANS LE CADRE DES BOURSES AUX PROJETS

## LE MAIRE DE CHALETTE SUR LOING,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération du 13 juin 2020, reçue en préfecture le 16 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué à son maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**VU** la délibération du 19 octobre 2021, par laquelle le Conseil municipal a approuvé et autorisé son maire, pour la durée du mandat, a signer les decisions d'attribution des bourses aux projets et des documents afférents

## DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: d'autoriser le versement d'une aide financiere a hauteur de 300 euros à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 371 rue d'Alsace — 45160 Olivet, dans le cadre de la formation BAFA de monsieur H

**ARTICLE 2** : la présente décision sera transmise à la Préfecture du Loiret et inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Chalette sur Loing, le 1er decembre 2022 Le Maire de Chalette-sur-Loing

Franck DEMAUMONT